L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Co. No. 91, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS: VENDREDI MATIN, 9 JANVIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'État.

☞ A l'occasion de l'anniversaire du 8 Janvier, l'Abeille ne paraîtra pas demain.

TABLEAU COMPARATIF

Des votes donnés aux divers candidats à la Présidence et à la Vice Présidence depuis 1796.

	POUR PRÉSIDENT.		POUR VICE-PRÉSIDENT.	
1796	John Adams,	71	T. Pinckney,	59
	Thomas Jefferson,	68	Aaron Burr,	30
1800	Thomas Jefferson,	73	Aaron Burr,	73
	John Adams,	65	T. Pinckney,	64
1804	Thomas Jefferson,	162	George Clinton,	162
	C. C. Pinckney,	14	Rufus King,	14
1808	James Madison,	122	George Clinton,	113
	C. C. Pinckney,	47	Rufus King,	47
1812	James Madison,	128	Elbridge Gerry,	131
	De Witt Clinton,	89	Ingersoll,	86
1816	James Monroe,	183	D. D. Tompkins,	183
	Rufus King,	34	Opposition divisée.	
1820	James Monroe,	231	D. D. Tompkins,	218
	Sans opposition.		Opposition divisée.	
1824	Andrew Jackson,	99	John C. Calhoun,	182
	John Q. Adams,	84	Cinq autres,	78
	Wm. H. Crawford,	41		
	Henry Clay,	37		
	(John Q. Adams élu Président par la Chambre des Représentans.)			
1828	Andrew Jackson,	178	John C. Calhoun,	171
	John Q. Adams,	83	Richard Rush,	83
1832	Andrew Jackson,	219	Martin V. Buren,	189
	Henry Clay,	49	John Sargeant,	49
	John Floyd,	11	William Wilkins,	30
	William Wirt,	7	Lee H. Ellmaker,	7
1836	Martin V. Buren,	170	R. M. Johnson,	147
	Wm. H. Harrison,	73	Francis Granger,	77
	Hugh L. White,	26	Voix perdues,	64
	Willie P. Mangum,	11		
	Daniel Webster,	14		
1840	Wm. H. Harrison,	234	John Tyler,	234
	Martin V. Buren.	60	R. M. Johnson,	48
			G. W. Tazewell,	11
			James K. Polk,	1

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi 7 Janvier 1841.

Après la lecture du procès verbal de la dernière séance, M. Farmer de Ouachita prête serment et prend possession de son siège.

MESSAGES, PÉTITIONS, ET RÉSOLUTIONS.

M. Wadsworth: résolution requérant les sénateurs et les représentans de la Louisiane au Congrès de voter pour l'adoption d'une loi générale sur les faillites. —La Chambre accorde une dispense de règlemens; cette importante résolution subit trois lectures et passe. Elle est promptement adressée à qui de droit.

M. Boudousquié demande la nomination d'un comité chargé d'examiner quelles réductions pourraient être opérées sur le salaire des officiers publics. MM. Boudousquié, Conrad, Cottman, Barrow et Wells sont nommés membres de ce comité.

M. Ellis présente une pétition de S. F. Maines demandant l'autorisation de construire à ses frais un pont sur la rivière Tchefuncta. Renvoi au comité des améliorations intérieures.

M. Guion présente une résolution pour que les sénateurs et les représentans s'assemblent lundi à midi, dans la Chambre, afin de procéder à l'élection d'un sénateur des États-Unis. Elle est adoptée et le secrétaire est chargé de demander le concours du Sénat.

M. Wadsworth: pétition de Mme. Thayer, maîtresse à l'académie de Johnson, paroisse de l'Ascension. Renvoyée au comité de l'instruction publique.

Sur motion de M. Clark, adoption du programme pour la célébration du 8 Janvier.

BILLS ET AVIS DE BILLS.

M. Claiborne donne avis qu'il compte présenter un bill pour empêcher l'introduction dans l'État de pauvres, de nègres libres et autres personnes dangereuses.

M. Ellis: bill pour imposer une capitation de $1 sur chaque personne blanche résidant en Louisiane et ne payant pas encore de taxe d'État. Ordre d'impression et renvoi au comité des propositions et des griefs. —Acte pour changer le tems des sessions du jury de police dans la paroisse de St. Tammany.

M. Boudousquié: bill pour venir au secours de la paroisse St. Jean Baptiste et autres paroisses. Lecture du titre.

M. Declouet présentera prochainement un bill pour la création de deux nouveaux districts électoraux dans la paroisse St. Martin.

M. Guion: Bill pour des travaux à faire à l'embouchure du bayou l'Eau Bleue.

M. Pichot: Notice d'un bill pour la création d'un inspecteur général des Écoles publiques.—M. Breed: Bill pour l'extension du droit de suffrage. Après quelque discussion il est renvoyé au comité d'élections.—M. Buck: le bill pour amender l'article 3214 du Code Civil; un bill pour la création de maisons de travail et de refuge. Renvoyé aux comités spéciaux. —M. Creighton: notice d'un bill pour l'établissement d'écoles publiques, d'un acte pour égaliser la taxe des marchés. Le même membre présente après dispense des règles une résolution requérant le trésorier d'État de déclarer le montant des taxes de moulage durant les années 1838 et 1839. Adoptée.—M. Aubert: notice d'un bill relatif aux levées et routes de la paroisse de Lafourche intérieure.—M. Couvillon: Acte qui pourvoit au salaire des grands et petits jurés dans la paroisse des Avoyelles.—M. Martin: Acte pourvoyant au secours de certains individus de Lafayette—M. Baylis: Bill pour changer l'époque des sessions de la Cour de District dans le 8e. district judiciaire.—M. Beckham: Bill pour l'amélioration du Bayou Bogue Chitto.—M. Ellis: Bill pour créer un nouveau district électoral dans la paroisse St. Tammany.—M. Cottman: Bill pour retirer les bons d'État qui ne sont pas encore vendus.—M. Pichot: Bill pour amender l'Acte organisant et réglant la procédure des cours de cité. Renvoi au comité judiciaire.

Sur motion de M. Conrad, M. Morse prête serment et prend possession de son siège.

M. Conrad: Notice d'un bill pour changer les districts électoraux et la manière de procéder aux élections dans la paroisse d'Ascension.—M. Pichot: Bill pour améliorer la navigation du Bayou Lafourche.—M. Ellis: Notice d'un bill pour l'amélioration du Bayou Bedico, paroisse de St. Tammany.—M. Phillips: Acte pour régler les districts électoraux de la paroisse Ascension.

M. Ratliff, après dispense des règles, présente "une résolution requérant le Président du bureau des travaux publics d'avoir à fournir un état détaillé des recettes et des dépenses de ce bureau dans les deux dernières années et notamment depuis l'entrée en fonctions du nouveau Président." M. Conrad demande la suppression de ce dernier membre de phrase, qui pourrait être mal interprété. M. Ratliff proteste de son estime pour le président du bureau des travaux publics et consent à rayer ce membre de phrase.—La résolution est alors adoptée.

M. Winchester fait adopter, après dispense des règles, une résolution par laquelle la Chambre s'occupera spécialement le lundi et le jeudi des bills d'intérêt général sur lesquels les comités auront fait leur rapport. Cette résolution tend à faciliter l'expédition des affaires.

Une discussion s'engage entre MM. Wadsworth, Thomas, Conrad et Ratliff, au sujet de la convenance qu'il y aurait à nommer un rapporteur de la Chambre. Après que chaque orateur a fait entendre les raisons qui plaident en faveur de son opinion, la chambre va aux voix, et décide qu'elle n'aura point de rapporteur par 25 voix contre 16; puis elle s'ajourne à demain à 10 heures.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante d'un citoyen de cette ville qui relève une anecdote au moins singulière, racontée par notre correspondant de Paris. Si nous n'avons pas fait nos réserves en la laissant passer, c'est que nous avons dû croire qu'on la prendrait pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pour un de ces mille bruits plus ou moins fondés qui circulent parmi les faiseurs de nouvelles: nous profitons du reste de cette occasion pour déclarer que nous n'entendons nullement donner comme notre opinion personnelle les assertions que renferment nos correspondances: nous les publions telles que nous les recevons, parce qu'elles peuvent ainsi, malgré leurs erreurs, refléter plus vivement les divers aspects de l'opinion dans le monde politique d'où elles nous viennent.

Messieurs les Éditeurs de l'Abeille,

Bien que je ne sois pas Français, Messieurs, j'ai vu avec surprise ou plutôt avec peine votre correspondance renfermer un étrange propos échappé, dit-on, à Louis-Philippe en plein conseil des ministres. Ce propos ne saurait être vrai, convenez-en! Louis Philippe ne peut avoir calomnié, comme on le prétend, le soldat français qui a donné tant de preuves de son dévouement et de sa fermeté; et lors même que ce prince aurait eu ce moment la malencontreuse opinion qu'on lui prête, il ne serait pas assez maladroit pour l'exprimer aussi formellement. Je suis étonné que vous n'en ayez pas fait la remarque, afin de diminuer au moins la sensation désagréable qu'a dû causer à bon nombre de vos lecteurs un récit de ce genre.

Recevez, Messieurs, l'assurance &c.

THEATRE D'ORLEANS.

ANNE DE BOLEYN.

"La reprise d'*Anne de Boleyn*, nous inspirait, il faut l'avouer, une sorte d'inquiétude: aussi c'est avec un véritable sentiment de défiance, peut-être même de mauvaise humeur que nous sommes entrés mercredi soir au théâtre. Retrouverions-nous Mlle Calvé et Mme. Bamberger ce qu'elles étaient l'an dernier? Les nouveaux artistes seraient-ils à la hauteur de ceux qu'ils remplacent? M. Bernadet aura-t-il de la voix? Et surtout, surtout! comment tout ce monde se tirera-t-il de ce chaos? Voilà les questions que nous nous adressions, et la dernière en vérité nous paraissait destinée à recevoir par le fait une réponse négative: il nous semblait que c'était à MM. Prévost et Lussan une idée étrange idée d'avoir remanié l'opéra *Castilblaze* de Donizetti, pour imposer à chaque troupe chantante une difficulté dont il lui arrivera rarement de triompher. Tous ces pauvres artistes si embarrassés lorsqu'il leur faut parler le français, vont sans doute l'être bien plus encore lorsqu'il faut le chanter! Que vont-ils faire?... [illegible] sur-le-champ, nos [illegible] Ici le récitatif a marché [illegible], et il a prouvé que dans [illegible] mieux dans un opéra que la meilleure [illegible].—Nous ne parlerons pas ici de celle de M. [illegible] Il faut donc savoir gré au poète et au [illegible] demande la peine de la traduire,

grâce à eux, cette fois du moins, l'oreille n'est plus choquée par la série des sons si peu agréables de la parole qu'elle n'a pas laissé dans le goût du public qui l'a jugée toute naturelle aux belles mélodies [illegible]. Il y a pour elle, à part même tout mérite d'exécution, plus d'harmonie dans l'ensemble de l'œuvre. C'est là certes un grand point. Or pour la représentation de mercredi, ce point n'était pas le seul; il en était deux autres non moins importants et sur lesquels il n'y a qu'une voix: les artistes de l'an dernier ont reparu avec avantage; les nouveaux ont été assez heureux pour ne pas faire trop regretter leurs devanciers. Cette soirée a donc été pour presque tout le monde un véritable triomphe, et la critique qu'on accuse d'être quinteuse, quand on ne va pas plus loin, reconnait avec joie qu'il lui faut faire comme le public, c'est-à-dire applaudir.

La critique en effet a bien peu de choses à relever cette fois: les chœurs n'ont manqué ni de fermeté, ni de justesse d'intonation, l'orchestre était assez sûr de son affaire, et la plupart des acteurs étaient en bonne disposition. M. Bernadet, sans avoir toute la voix qu'il avait retrouvée, dit-on, à la seconde représentation du *Chalet*, a réussi à se faire entendre dans presque tout le rôle de Henry VIII qui semble lui être assez favorable; il a même fort bien chanté son grand air du second acte; on lui en a tenu compte généreusement. En songeant à cette bienveillance, M. Bernadet regrettera sans doute de n'avoir pas mieux étudié certaines parties de son rôle où par bonheur le souffleur et le violon du chef d'orchestre sont venus à son secours; ce n'est pas le vieux Welsh qui se serait permis de pareilles négligences; aussi, bien qu'il n'eut pas même autant de voix que son successeur comme tout allait sans encombre! Comme ses camarades sûrs de lui se sentaient à l'aise et chantaient avec confiance auprès du vieil artiste! Qu'on se rappelle par exemple le duo du premier acte entre Henry et Jeanne Seymours: Mme Bamberger assurée et soutenue par l'inébranlable fermeté de son partner, le chantait en entier avec un remarquable succès; cette fois-ci elle y a mis je ne sais quelle involontaire hésitation, et ce n'est pas sa faute, nous devons le reconnaître. M. Bernadet gagnerait donc singulièrement à être fidèle aux traditions de Welsh, et tout le monde lui en saurait gré.

Puisque nous avons prononcé le nom de Mme Bamberger, félicitons-la de suite des progrès qu'elle a faits: elle est loin, bien loin d'être encore au point où nous voudrions la voir. Sa voix n'est encore ni bien posée, ni suffisamment travaillée; la méthode n'en règle pas encore assez bien les élans; mais les registres élevés qui sont d'une si belle qualité, se complètent et se perfectionnent; mais Mme. Bamberger chante déjà mieux que l'an dernier, et si nous en jugeons par l'accueil qu'elle a reçu, le public s'en est aperçu. Tant mieux pour elle et tant mieux pour lui! Il ne faut en effet à notre seconde chanteuse que des encouragemens pour qu'elle avance rapidement, et le public, dans l'intérêt de ses plaisirs, ne doit pas s'en montrer avare avec elle.

Ce n'est pas des encouragemens, mais des triomphes qu'il faut à Mlle. Calvé: on ne lui en fait pas faute, et celui qu'elle a obtenu est de toute justice. Elle a joué Anne de Boleyn avec la même supériorité que l'an dernier et de plus elle s'est surpassée comme cantatrice dans certaines parties de ce rôle si difficile et si en dehors de ses habitudes. Elle a mieux dit et développé avec plus d'ampleur qu'elle ne l'avait fait jusqu'à ce jour la phrase musicale; elle est arrivée sous ce rapport aussi loin que le lui permet son organisation. On éprouve encore, il faut bien l'avouer, quelque malaise en entendant cette voix fine et légère aborder les audacieuses mélodies de l'école italienne; on souffre aux efforts qu'elle est obligée de faire pour en réussir les difficultés; mais on en est, comme toujours et plus amplement encore que par le passé, dédommagé par l'élégance et la netteté qui président à l'exécution des plus charmantes broderies mélodiques. Aussi les applaudissemens, les bravos, les fleurs lui ont prouvé que notre enthousiasme pour elle est loin de se refroidir. Disons aussi que, à part le soin qu'elle a mis dans son jeu et dans son chant, Mlle. Calvé s'était encore arrangée pour paraître devant ses admirateurs avec de nouvelles séductions: ses costumes sont d'un goût exquis, et nous avouons que pour notre part nous avons été ravis par celui qu'elle porte au second tableau du premier acte. C'est le plus simple de tous pourtant: une robe de velours vert, un collet et des manchettes en guipure, et puis le plus uni de tous les bonnets; voilà tout! mais vous dire la grâce de cet ajustement; le charme, la coquetterie, l'originalité de cette coiffure, ce n'est pas chose possible. Il faudrait aller entendre Anne de Bouleyn, rien que pour voir cette coiffure et cet ajustement!

Eh! mon Dieu, nous parlons toilette, quand nous devrions nous hâter d'arriver au bout de ce bulletin musical; heureusement nous n'avons plus qu'un mot à dire sur deux personnages. Mme. Darmand dans le Page est moins mauvaise que Mme. Neveu, et M. Nourrit, dans le rôle de Percy, nous parait bien au-dessous d'Heyman. On aura beau dire que M. Nourrit est un excellent acteur, qu'il est un habile musicien, que sa méthode est admirable, nous aurons beau nous le répéter à nous mêmes afin de tâcher de nous le persuader, nous ne pourrons jamais oublier les imperfections qui à chaque instant viennent, pour nous du moins, rompre le charme de la musique. Heureux ceux qui n'en sont point frappés! Rien ne trouble leur plaisir. Du reste ces imperfections, si sensibles quand on les remarque, n'empêchent pas le succès de M. Nourrit; elles sont d'ailleurs trop personnelles à l'artiste pour que l'ensemble s'en ressente. Tout a donc été pour le mieux, comme nous le disions plus haut, dans la reprise d'*Anne de Bouleyn*, et cet opéra, monté comme il l'est, assurera cette année au théâtre, nous en sommes convaincus, des recettes aussi belles pour le moins qu'à sa première apparition.

J. L. & Co.

VARIÉTÉS.

INVASION DE LA LOUISIANE.

SOUVENIR HISTORIQUE DU 8 JANVIER 1815.

"Vocat labor ultimus omnes."
Saluste.

Lord Packenham irrité d'avoir vu échouer son plan de battre en brèche nos retranchemens, et de détruire notre petite armée par ses foudres de guerre, cette dernière raison des rois; résolut de prendre au plutôt sa revanche, et de tirer une vengeance exemplaire de notre résistance héroïque. Ce général, élevé dans les camps de la belliqueuse Europe, et possédant l'art de la stratégie, conçut dans sa tête un projet audacieux qui semblait lui promettre pour résultat infaillible, l'anéantissement de nos troupes et la conquête de la Louisiane! Il ne s'agissait de rien moins que de nous attaquer à la fois sur les deux bords du fleuve, de s'emparer brusquement de nos batteries de la rive droite, de les pointer immédiatement sur la rive gauche, et de foudroyer en flanc notre ligne retranchée, pendant que l'élite de ses soldats courant avec furie à l'assaut, l'escaladrait de front.

Mais pour exécuter ce dessein gigantesque, il fallait que le général anglais se procurât un certain nombre d'embarcations; et cela paraissait impossible, ses navires légers ne pouvaient remonter le Mississipi, parceque le fort St. Philippe, bien approvisionné, et défendu par un détachement de soldats de marine américains, commandés par le capitaine Wollonecraft, et deux équipages de corsaires français, aux ordres du brave capitaine Lagau, leur opposait une barrière bien redoutable à franchir, pour ne pas dire insurmontable. Cette difficulté quoique très grande, ne fut pas capable d'arrêter dans sa marche le génie de Lord Packenham. Loin de se rebuter par ces obstacles, il enfanta dans son imagination le hardi dessein de tirer ses bateaux de sa flotte, et de les faire venir à travers le lac Borgne, en ouvrant la communication du bayou Catelin au fleuve, par le moyen d'un canal qu'il devait faire creuser assez profondément pour les y faire naviguer. Pour parvenir à ce but, il fit demander à l'amiral Cochrane, un renfort de matelots et de troupes de marine, et les joignit à des soldats de corvée, pour commencer de suite cet ouvrage prodigieux. Le général Lambert qui arriva subitement d'Europe, dans la journée du 4, avec une division de troupe fraiche; vint augmenter considérablement l'armée britannique, stimuler son énergie, exciter l'émulation dans ses rangs, et enfler d'orgueil les espérances du général en chef, qui semblait se promettre, avec l'aide de ce secours inattendu, un triomphe complet et immanquable!!!

Tout le monde était excessivement occupé dans le camp des ennemis; les travaux de cette fouille immense allaient grand train; l'activité régnait le jour comme la nuit; et le bruit continuel des lourdes charrettes, des coups multipliés des pionniers, et des pésantes machines mises en opérations, se faisaient entendre à une très grande distance. Enfin, dans l'espace d'une semaine, la jonction tant désirée touchait à son terme; et Lord Packenham, qui se trouvait alors à la tête de douze mille soldats aguerris, ne doutait plus de la réussite de sa téméraire entreprise. Le cœur gonflé par l'espoir d'un succès certain, il fixait le signal de l'attaque générale du boulevard de la Louisiane, au huit janvier à l'aube du jour; et pour aiguillonner le zèle farouche de ses soldats, et électriser leur ardeur brutale; il eut la barbarie de leur promettre pour *récompense*.... le viol, le pillage et l'incendie!

Le général Jackson, s'étant apperçu des mouvements extraordinaires qui avaient lieu dans le camp de l'ennemi, et ayant reçu quelques détails circonstanciés concernant les grands préparatifs qui s'y faisaient, par plusieurs prisonniers; en conclut prudemment que quelque attaque sérieuse nous ménaçait.—De son côté il redoublait de surveillance; déployait une énergie remarquable; consultait journellement des étrangers de mérite accoutumés au rude métier de la guerre; et ne perdait pas de temps à augmenter ses fortifications et le nombre de sa petite armée. Contraint par sa situation d'être vigilant à l'extrême, il se préparait par tous les moyens qui étaient en son pouvoir à repousser victorieusement nos adversaires, qui semblaient acharnés à notre destruction! Les volontaires du Kentucky sous le commandement du général Adair, étaient arrivés le quatre janvier à la Nouvelle Orléans, et furent placés en réserve en arrière de notre gauche. On posta derrière la droite, une brigade de miliciens de la haute Louisiane, qui vinrent nous renforcer deux jours après. Pensant qu'il était nécessaire [illegible] à tout événement, de [illegible]

[illegible] sur le bord opposé du fleuve, il fit augmenter les retranchements de la rive droite, et y fit passer le 1er et le 2e. régiments de milice Louisianaise, commandés par les colonels [illegible] et Zénon Cavelier, ce qui grandit beaucoup le nombre des troupes aux ordres du général David B. Morgan.

Notre ligne de défense établie le long du canal Rodriguez, s'étendait du Mississipi à la cyprière, dans une étendue d'à peu près un mille de long, et était, alors, défendue par le grand chemin par une redoute garnie de [illegible] pièces de canon.—Nos troupes étaient rangées en bataille dans l'ordre suivant, en partant du fleuve, le reste des Riflemen d'Orléans;—le 7e. régiment de ligne;—Les volontaires d'Orléans;—le bataillon des hommes de couleur de la Louisiane;—le bataillon de couleur de St. Domingue;—le 44e. régiment de ligne;—les volontaires de Tennessee;—la compagnie de soldats de marine du capitaine Belleau;—et enfin la cavalerie démontée du général Coffee.—Toute la droite depuis le fleuve jusqu'au 44e régiment inclusivement, se trouvait sous le commandement du brigadier général Ross;—et le reste de la ligne, formant la gauche, sous celui du général Carroll.

Le 8 janvier, vers minuit, deux de nos sentinelles ayant passé à l'ennemi, on fit aussitôt changer le mot d'ordre sur toute la ligne, de peur de [illegible] pour entraver l'avantage que l'ennemi eut [illegible] de cette désertion.—Le 7 on fit doubler les [illegible] des Ténessiens, par les volontaires du Kentucky, en sorte qu'ils se trouvaient dans tout l'espace qu'ils occupaient, sur quatre rangs de profondeur.—La cavalerie Louisianaise et les dragons du Mississipi, étaient échelonnés à l'entour du quartier général, placé à la maison principale de l'habitation E. Macarty, à cent toises en arrière des volontaires d'Orléans. Dix huit pièces de canon de différens calibres et un obusier, étaient reparties dans toute l'étendue du camp retranché, et formaient huit batteries qui étaient servies par deux détachemens de *Dragons* et de *France*, le corps des volontaires de cette ville;—par les intrépides flibustiers modernes;—et par une compagnie de troupe de marine des États-Unis. — Le total de nos forces réunies pouvaient se monter à cinq mille hommes,—ce qui ne faisait pas la moitié du nombre des ennemis qui nous étaient opposés.—Nous comptions parmi nous plusieurs étrangers célèbres qui offrirent généreusement leurs services au général Jackson, tels que le vainqueur de Castlebar, fameux par de nombreux exploits;—et les généraux Mexicains, Toledo et Anaya, qui nous payèrent de leurs personnes dans l'action.

Sur la rive droite du Mississipi on avait établi une ligne retranchée, vis-à-vis de la nôtre, le long du canal Raguet, s'étendant aussi du fleuve au bois, laquelle était défendue par des miliciens, rangés dans l'ordre de bataille qui suit; en partant du rivage—Le 1er. régiment de la Louisiane aux ordres du colonel J. B. Déjan;—le 2e. régiment, dito, conduit par le colonel Z. Cavelier, ce qui formait la gauche;—et les miliciens du Kentucky dirigés par le colonel Steward, formaient la droite.—Cette ligne protégée par un fossé dans toute sa longueur, était garnie de trois pièces d'artillerie, servie par des miliciens; et se trouvait en outre flanquée à sa gauche par une redoute de quatre canons, battant sur le fleuve, sous la direction de l'ingénieur B. Lafon, et défendue par quelques matelots et soldats de milice. Le total de ces forces pouvait se monter à quatorze cents hommes, en y comprenant une avant garde de trois cents hommes stationnée sur le canal de l'habitation Mayhew, à une demi lieue plus bas, aux ordres du colonel Davis.

Une seconde ligne destinée pour réserve avait été construite à une lieue au dessous du faubourg McDonough, sur le canal de l'habitation Boisgervais; et le commandement de toute la rive droite, avait été confié au général David B. Morgan, qui était chargé de la défendre à tout prix.

Le 8 janvier, vers quatre heures du matin, le général Jackson mit toutes ses troupes en bataille, fit planter les drapeaux de la nation sur les retranchemens, et ordonna aux musiciens des différens corps, de jouer des airs patriotiques, propres à exciter l'ardeur belliqueuse de nos guerriers, à exalter leur courage, et à les faire ressouvenir que du maintien de leur position dépendait le salut de la Louisiane!!!! A six heures le général parcourut les rangs, harangua les troupes, et recommanda imprudemment à haute voix aux officiers, que dans le cas où nous aurions le malheur d'être forcés dans nos retranchemens, on exécuterait la retraite par la gauche; pour se déployer par file en bataille, sur la seconde ligne construite sur l'habitation Dupré, à un mille au dessous de la nôtre.

Vers six heures et quart, l'atmosphère était excessivement froide, et le brouillard très épais;—nous vîmes un projectile lumineux qui, partant de la forêt alla tomber sur la rive droite du fleuve;—c'était un javelot enflammé qui lancé avec force et parcourant une ellipse, donnait le signal d'attaque de Lord Packenham à son armée!!—Au même moment dix mille voix ennemies faisant ensemble retentir l'air de ce cri des nations boréales.... *Hourah!!*... produisirent un bruit épouvantable, qui étant redoublé par l'écho du matin, ressemblait à ces mugissemens souterrains, avant coureurs des éruptions volcaniques!!

Quelques instans après, l'obscurité qui commençait à se dissiper, nous permit de distinguer au travers de la brume, une masse compacte d'êtres vivans; lesquels débouchant brusquement du milieu du camp britannique, se dirigeaient vers le nôtre; et qui, après avoir parcouru environ deux cents toises, obliquèrent tout à coup à droite et à gauche, en démasquant des batteries formidables qui firent pleuvoir sur notre centre, une effroyable grêle de boulets, d'obus, de javelots enflammés, et de mitraille!!—Nos vaillans artilleurs ripostèrent aussitôt et très vivement au feu terrible des ennemis; surtout les courageux Dominique, Bluche et leurs compagnons; ainsi que les braves éléments des volontaires d'Orléans, lesquels par leur habileté, leur sang froid et leur adresse, firent de foudroyantes et meurtrières décharges de leurs pièces sur nos présomptueux adversaires!!

Nos trois avant postes qui étaient placés en observation à deux cents toises en avant du front de notre ligne, pris à l'improviste par l'ennemi qui tomba soudainement sur eux, se replièrent à la course, tout effrayés et sans tirer un coup de fusil!—La tête de colonne de la gauche anglaise, suivit notre avant garde du grand chemin de si près, qu'elle entra dans la redoute de la levée en même temps que nos gens, et presque pêle mêle avec eux.—Étant ainsi masqués par les nôtres, les anglais ne furent reconnus que lorsqu'ils eurent pénétrés sur l'esplanade du parapet.—Deux compagnies du 7e régiment qui défendaient ce fort, surprises et troublées, s'imaginant qu'une troupe nombreuse leur tombaient sur les bras, lâchèrent pied et s'enfuirent derrière le rempart—Le moment était on ne peut plus critique, et cette partie de la ligne forcée, pouvait nous mettre dans le plus grand danger.—Heureusement qu'il se trouva là un de ces hommes fermes au sein de la tempête; un de ces braves ignorés dont on ne parle pas dans les rapports; parceque la modestie est la base de leur caractère.—Ce fut le lieutenant *Marant*, né français, et colon de St. Domingue.—Le sabre d'une main et le pistolet de l'autre, il harangua en peu de mots les fuyards, les rallia, les ramena à la charge et à l'aide d'un renfort qu'envoya à propos le brave major Petre, il réussit à chasser l'ennemi de la redoute avant qu'il ait pu s'y établir solidement.

Les soldats de la gauche anglaise retraitant à leur tour, passèrent sous la volée des canons de notre droite; et sous la mousqueterie du 7me régiment et des volontaires d'Orléans, qui les criblèrent de coups jusqu'à ce qu'ils fussent hors de portée.

Si lord Packenham eut porté sur ce point là sa principale force, nous nous fussions trouvé dans le plus imminent péril; car une fois notre ligne emportée, notre artillerie se trouvait réduite au silence et nous eussions été contraints de nous battre corps à corps contre une armée bien supérieure à la nôtre.—Mais par bonheur ce n'était qu'une diversion qu'il faisait en cet endroit, pour masquer sa grande attaque qu'il avait projeté de faire sur notre gauche, de sorte que par son artillerie et ses petites colonnes du grand chemin, il tenait notre centre et notre droite en échec, tandis qu'il portait la masse de ses troupes vers la forêt; lesquelles s'avançant au pas de charge et munies d'échelles et de fascines, s'étendirent dans la plaine en obliquant, au moment où le jour dissipant le brouillard, nous permettait de les distinguer, de les fusiller, et de pointer sur eux nos canons de la gauche chargés à mitraille, ce qui fit une terrible exécution dans leurs rangs. Chaque décharge emportait des files entières, et le général Garigues Flaujac et les volontaires d'Orléans qui servaient sa batterie, se firent remarquer par leur adresse, la promptitude de leurs manœuvres, et le ravage qu'ils portèrent dans les colonnes anglaises.

Les volontaires du Tennessee renforcés de la brigade du général Adair se trouvaient sur quatre rangs, dont les deux derniers chargeaient sans cesse, tandis que les deux premiers ne faisaient que tirer. L'ennemi s'étant avancé jusque sur les glacis de notre fossé, chaque coup portait en plein, et le feu roulant et meurtrier que notre gauche fit sur lui pendant plus de deux heures commença à jeter de l'indécision dans ses mouvemens;—des pelotons entiers tombaient à tout moment sous le plomb vengeur de nos guerriers!—La terreur commença à se mettre dans les rangs britanniques;—et là à la déroute il n'y a qu'un pas. Aussi lord Packenham voyant ses troupes retraiter en désordre, se mit à leur tête et les ramena à la charge:—on le voyait parcourir les rangs pour y rétablir l'ordre, lorsque son cheval fut tué sous lui d'un boulet;—il en monta un autre, et s'avançait avec ce courage du désespoir lorsqu'il reçut le coup mortel, et rendit le dernier soupir entre les bras de son aide de camp. Le général Gibbs qui commandait la droite de son armée, tomba près de lui blessé mortellement, dans le même temps que le général Keane qui commandait la gauche était renversé par terre, dangereusement blessé, d'un coup de foudre du terrible Dominique. L'obusier de notre droite servi avec dextérité par les braves Ducoin, Dubuc et autres volontaires d'Orléans, porta partout ses éclats embrasés, le carnage dans la gauche des ennemis.

L'artillerie anglaise ne fut pas plus heureuse ni plus épargnée que son infanterie. Nos canoniers rivalisant d'adresse et de bravoure, foudroyèrent avec tant de succès les batteries de nos adversaires, qu'ils démontèrent une grande partie de leurs pièces et tuèrent dans leurs tranchées un nombre considérable de ceux qui les servaient. Il était à peu près neuf heures et demie;—la terre était jonchée de morts:—et les Anglais fuyaient dans la plus grande confusion jusqu'au-delà de leur réserve, qui était restée en bataille et l'arme au bras, sous le commandement du général Lambert, qui devint sur-le-champ le chef de l'armée britannique.

Les cris de victoire se faisaient entendre dans toute l'étendue de notre ligne; et nous commencions à nous livrer à la joie, lorsque tout-à-coup, à notre grande surprise, nous entendîmes le bruit du canon et de la mousqueterie sur le bord opposé du fleuve.—Et quel fut notre étonnement, en portant nos regards de ce côté, de voir peu d'instants après, notre retranchement de la rive droite emporté par l'ennemi; et nos gens se sauver à la débandade, poursuivis par les Anglais l'épée dans les reins!!!—Nous ne pouvions comprendre par quels moyens l'ennemi avait pu franchir le Mississipi; ni comment nos troupes de la droite de ce fleuve, qui étaient postées avantageusement derrière une ligne retranchée, garnie de canons; avaient pu lâcher pied et fuir aussi honteusement devant des adversaires qui n'avaient point d'artillerie, et dont la force numérique ne s'élevait pas à la moitié de la leur!

Le sinistre événement qui se passait sur la rive droite, changeait subitement notre position; et de vainqueurs que nous étions, pouvait nous arracher les palmes des mains, et nous mettre dans la plus périlleuse situation:—En effet, tout nous faisait craindre que les ennemis, maîtres de nos canons du bord opposé du fleuve, ne les pointassent contre nous; et qu'en nous prenant par le flanc, et foudroyant dans toute la longueur de notre ligne, ils ne nous mi[illegible] [illegible] chemens, où de les évacuer [illegible] feu [illegible] fortuné, dans ce grand nombre [illegible] se trouva quelques braves artilleurs [illegible]

[illegible] ne pouvait arrêter la déroute, il établit [illegible] trouvant sans protection pour [illegible] du milieu à les enclouer avant [illegible] voir des Anglais.

—Instruit de ce funeste [illegible] rive droite, le général Jackson [illegible] ayant le fleuve au général Humbert [illegible] de quelques renforts, et lui donna verbalement carte blanche pour agir d'après les circonstances selon qu'il le jugerait à propos; en lui enjoignant de faire tous ses efforts pour rallier les troupes, rétablir l'ordre, et faire face à l'ennemi!—Certes, il ne pouvait confier une pareille mission, à un guerrier plus capable de la remplir que cet officier français qui joignait aux talens militaires, une valeur téméraire et un caractère déterminé!—Aussi, se hâta-t-il de se rendre sur l'autre bord, avec la compagnie de cavalerie d'Orléans et quelques détachemens de milice de notre arrière garde; et n'ayant point d'ordre par écrit, il fut fallut employer toute son énergie et même des menaces pour se faire obéir.—Ce général par son audace réussit à réunir quelques soldats, et leur fit prendre poste sur le canal de l'habitation Boisgervais, où sa troupe se grossit d'un nombre de fuyards qui vinrent le rejoindre.

Le général Humbert, reprochant à ses gens leur pusillanimité; parla de notre gloire, et leur rendit le courage!—Les premiers qui avaient fui, étaient les Kentuckiens formant l'avant garde du colonel Davis, lesquels accourant en désordre sur la ligne principale que commandait le général D. B. Morgan, ayant sous lui les colonels Z. Cavalier et J. B. Déjan, y portèrent la confusion et mirent tout en déroute;—les chefs ne possédant ni la fermeté, ni les talents nécessaires pour diriger des opérations militaires; tout fut perdu en un instant, et une terreur panique fit fuir quatorze cents hommes retranchés et munis d'artillerie, devant 700 soldats et marins sous les ordres du colonel Thorton.

Le général Humbert s'apprêtait à attaquer le commandant ennemi; lorsque celui-ci reçut ordre de son général d'évacuer la rive droite et de repasser sur la rive gauche; en lui faisant connaître le résultat du combat qui venait de se donner.—Le colonel Thorton opéra sa retraite après avoir incendié les 14 maisons de l'habitation Raguet; et en emportant des trophées de l'avantage surprenant qu'il avait obtenu, savoir:—Le drapeau des régimens de milice de cette ville, lâchement abandonné dans le retranchement; et une superbe couleuvrine en bronze aux armes britanniques, qui avait été prise par les Américains dans la guerre de l'indépendance!!

A deux heures après midi, le général Lambert envoya vers nous, sur la levée, un de ses officiers en parlementaire, avec son trompette; mais l'accueil qui lui fut fait, prouve à quel point la tactique militaire est cultivée dans le Nouveau Monde, et combien les lois de la guerre y sont méconnues—Croirait-on que par ordre supérieur, l'on tirait à boulet sur ce parlementaire, chaque fois qu'il agitait son drapeau blanc et qu'il faisait sonner du cor? C'est cependant la pure vérité! Il fallut que l'intrépide major *Ste. Gême* plein d'un esprit chevaleresque, alla remontrer au général Jackson, qu'un parlementaire est sacré parmi les nations européennes, et que comme tel, il doit être respecté et reçu en ami.—Sur l'objection qui lui fut faite, qu'il fallait se méfier des Anglais, et que [illegible] piège qu'ils nous tendaient, pour attirer hors la ligne quelques officiers marquants, afin de les immoler en holocauste à la vengeance britannique!—Il offrit d'aller seul à sa rencontre, avec un trompette pour lui demander l'objet de sa mission.—Alors seulement le général consentit à envoyer reconnaître cet officier ennemi, qui loin de nous tendre des embûches, était tout simplement chargé de demander au chef américain, une trève de vingt-quatre heures pour rendre les derniers devoirs aux morts et panser les blessés.—Ce qui fut accordé.

Une ligne de démarcation fut tracée entre les deux camps, et des soldats de corvée furent nommés des deux côtés—Les nôtres pour transporter les corps des Anglais étendus sur le champ de bataille, jusqu'à la limite fixée; où des officiers britanniques s'occupaient du triste devoir d'enregistrer les noms de ceux qui avaient succombé, de faire inhumer les morts, et de faire porter les blessés à leur ambulance placée sur l'habitation Jumonville.—La perte des ennemis fut énorme, elle dépassa deux mille quatre cents soldats, tandis que la nôtre n'excéda pas trois cents hommes!

Une curiosité un peu déplacée, engagea plusieurs de nos gens à profiter de la trève, pour sauter par dessus nos retranchemens, et se rendre sur les lieux où se faisait cette lugubre translation; mais le nombre de ces imprudents curieux devint si grand que le général Jackson envoya l'adjudant major des volontaires d'Orléans et deux autres officiers, afin de les faire rentrer dans le camp:—en soupçonnant toujours la foi punique de ses ennemis, et craignant que, par une trahison insigne, ils ne fissent pointer quelques canons chargés à mitraille sur cette multitude confiante, et sans armes, afin d'obtenir la revanche de leur étonnante défaite!!

Telle fut l'issue de cette bataille à jamais mémorable dans les annales de la nation américaine!—qui humilia l'orgueil britannique;—nous délivra d'une invasion formidable;—nous fit triompher d'une armée aguerrie excédant en nombre le double de la nôtre;—et confondit l'espoir impudique de nos ennemis qui ne rêvaient que le déshonneur de nos familles;—et fit voir à l'univers ce que peut la valeur quand elle est jointe au patriotisme!!!

LE PÉLERIN DE ST. JACQUES.

COMMERCIAL.

COTON.—Arrivé depuis le 5 courant, Louisiane et Mississipi, 2336 balles, ce qui élève les arrivages depuis le 1er octobre à 2?0000 balles contre 240111 qu'ils étaient la saison précédente. Il a été expédié dans la même espace de temps à Boston, 1630 balles, à New-York 432, à Philadelphie 16, en tout 1510 balles, ce qui augmente le stock de 781 balles et l'élève à 127356 contre 106.34 qu'il était au dernier à cette époque.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,		28720
Reçu pendant les deux derniers jours	2335	
Précédemment,	210531	222866
		251397
Exporté pendant les 2 derniers jours	1540	
Précédemment,	222299	223839
Stock en main		127558

Les ventes d'hier et d'aujourd'hui s'élèvent à 14000 balles et le marché s'est clos ferme à nos cotes avec une tendance à la hausse. Nous donnons les détails suivants sur les opérations:—345 balles Louisiane et Mississipi, [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Correspondant à celle du Havre.

Louisiane et Mississipi.

Ordinaire et bas, de	8 à 8
Ordinaire,	8 1/2 à 8 3/4
Bon ordinaire,	9 à 9 1/2
Bon ordinaire et petit courant,	9 3/4 à 10
Petit courant et courant,	10 1/2 à 11 1/4
Bon courant	12 à —

TABAC.—Cet article commence à arriver en assez grande quantité et le stock en vente s'élève à environ 500 boucauts de la nouvelle récolte à l'exception de quelques faibles lots de vieux tabac qui continuent à obtenir les prix extrêmes des cours. Cependant le marché est inactif, les acheteurs se refusant d'opérer à moins de grandes concessions. Nous conservons nos cotes de samedi dernier, mais nous ferons observer qu'elles sont purement nominales.

Arrivé depuis le 5 courant, 127 boucauts, expédié dans le même tems, 800 de temps.

ETAT DU TABAC.

Oct. 16 1840. Stock en main	bds.	3219
Reçu pendant les 2 derniers jours	127	
Précédemment,	2065	2612
		6031
Expédié pendant les 2 derniers jours		
Précédemment,	3431	3431
Stock en main.		2600

SUCRE.—Les ventes depuis notre dernière revue sont élevées à 350 boucauts généralement de 5 1/4 à 5 1/2. Nous continuons à côter les qualités extrêmes de 3 1/4 à 5 3/4. Le mauvais temps a agi défavorablement sur le marché.

MELASSE.—Cet article est devenu un peu rare à cause des envois considérables qui ont été faits au Nord, et les prix ont une tendance à la hausse. Nous cotons de 20 à 21 c. le gallon. Sur les habitations les ventes continuent à avoir lieu de 14 à 17 cts.

FARINE.—Nous avons laissé cet article, dans notre dernière revue, dans un état de dépréciation, et cet état n'est pas amélioré depuis. Les arrivages par les chalands continuent à être considérables, et bien que les prix ne puissent pas baisser beaucoup encore, ils ont cependant une tendance à la baisse. Les ventes des deux derniers jours s'élèvent à 7000 barils à des prix allant de 4 26 à 4 37 1/2 pour la farine supérieure de Cincinnati et de 3 67 1/2 à 4 pour la farine fine.

WHISKEY.—Le marché continue à être calme, avec un fort stock et des arrivages considérables. Les ventes de whiskey rectifié se sont faites sur la levée de 21 à 21 1/2, mais généralement au premier prix. Cet article a peu de chances d'améliorations. Le whiskey commun est rare et obtient les mêmes prix que le rectifié.

CHANGE.—Les opérations qui se sont faites ces deux derniers jours, quoique limitées, ont eu lieu à nos côtes précédentes.

Change sur place.

Traites sur l'Angleterre 6 3/4 à 9 pour 0/0 de prime.
France 5 12 1/2 à 5 15
New-York 60 jours 1/2 à 3 1/4 0/0 d'escompte
do 30 do 3 0/0 de prime
do 3 do 1 a 1 1/2 do do.
Philadelphie 60 jours 2 0/0 d'escompte.
do à vue pair.
Boston 60 jours 1/2 pour 0/0 d'escompte.

FRET.—Nous n'avons aucun changement à indiquer à nos côtes.

FRET.

Coton pour Liverpool	5/8 d à
Do do Havre,	1 1/4 à
Do do New York,	1/2 à 9/16
Do do Boston,	9/16 à
Tabac pour Cowes,	80 à
Do do Londres directement,	36
Do do New York,	5 00 à 5 50
Do do Boston,	5 50 à
Do do Philadelphie,	60 à 00

DERNIÈRES DATES

New-York	déc 26	Liverpool	déc 4
Boston	déc 23	Londres	dec 3
Philadelphie	déc 26	Havre	dec 1
Washington	déc 26	Paris	dec 1
Baltimore	déc 26	Bordeaux	nov 27
Charleston	déc 31	Madrid	nov 22
Vera-Cruz	nov 4	Cadix	oct 29
Tampico	oct 17	Havane	déc 21
Mexico	oct 24	Rome	janv 3

Décédée le 6 courant, CATHERINE, fille de James Leverich, dans sa 6e année.

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NLLE. ORLÉANS.

☞ L'avant dernière assemblée sera tenue à l'Arcade Banks, dans la salle des comités, samedi soir, le 9 courant, à 6 heures et demie. Des affaires importantes devront être soumises à l'Assemblée, les membres sont priés d'être ponctuels.

O. KURSHEEDT, N. DELAPLAINE, } Secrétaires.

☞ Une jeune Dame désire avoir une place dans un magasin de nouveautés ou de modes; ayant déjà été chargée de la vente dans un magasin, étant excellente couturière, et habile aux affaires d'un établissement de ce genre. Elle pourra faire d'une grande utilité dans un magasin [illegible] de ce genre. S'adresser par écrit à la porte du bureau de [illegible]

PROGRAMME DE LA CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DU HUIT JANVIER 1815.

Adopté par le comité réuni des deux Chambres de la Législature.

1 U. Bouligny Jr. Shérif, maréchal du jour.
2 Escorte militaire.
3 Le Gouverneur et sa suite.
4 L'ex-Gouverneur.
5 Le Secrétaire et le Trésorier de l'État.
6 L'Avocat général et Procureur de District.
7 Les Vétérans de 1814 et 1815.
8 Les Officiers et Soldats de la Révolution.
9 Deux Députés-maréchaux.
10 Les Sénateurs de la Louisiane.
11 Le Sénat.
12 La Chambre des Représentans.
13 Le Président du Bureau des Travaux Publics.
14 L'Ingénieur Civil et l'Arpenteur Général.
15 Le Clergé.
16 L'Orateur du jour.
17 Les Juges et le Greffier de la Cour Suprême.
18 Les Juges de la Cour de Circuit et de la Cour de District des États-Unis.
19 Les Juges et Officiers de la Cour de District.
20 Les Juges et Officiers des autres Cours de District.
21 Les Juges et Officiers de la Cour Criminelle.
22 Les Juges et Officiers de la Cour de Commerce.
23 Les Juges et Officiers de la Cour de Paroisse.
24 Les Président et Juges de la Cour de Cité.
25 Les Juges et Greffiers des autres Paroisses.
26 Le Maire, les Aldermen, Recorder, Secrétaires, Trésoriers, Contrôleurs et Officiers.
27 Le Président et les membres du Juri de Police de la Paroisse d'Orléans.
28 Le Trésorier de la Paroisse.
29 Le Coroner.
30 Le Major Général et ses Aides de Camp.
31 Les Officiers de l'Armée et de la Marine des États-Unis.
32 Les consuls étrangers.
33 Étrangers invités.
34 Deux Députés Marshals.
35 Le Collecteur, le Maître de Poste, l'Officier Naval et l'Inspecteur de la Douane.
36 Le Régister, et le Receveur du Bureau des Terres des États-Unis.
37 Les membres du Barreau.
38 Le Régister des Testamens, l'Annotateur des Hypothèques, le Conservateur des Aliénations, et le Gardien des actes de naissance et de décès.
39 Le Président et les Administrateurs de l'Hôpital de Charité.
40 Les Notaires publics.
41 Les Présidents, les Directeurs, les Officiers et les Professeurs des Collèges et Écoles Publiques.
42 Deux Députés Marshalls.
43 Les Présidents, Directeurs et Officiers des Banques.
44 Les Présidents, Directeurs et Officiers des Compagnies d'Assurances.
45 Les Présidents, Directeurs, et Officiers des Compagnies de Chemins à Coulisse.
46 Le Président, les Directeurs et Officiers de la Compagnie de la Rivière Amite.
47 Les Président, Directeurs et Officiers de la Compagnie de Navigation.
48 Les Présidents, Directeurs et Officiers des Compagnies de Constructeurs.
49 Les Président, Directeurs et Officiers des Compagnies de Presses à coton, et autres, nouvellement incorporées.
50 [illegible] de l'Histoire Naturelle.
51 Les Officiers de la Milice des autres États.
52 Les Capitaines de navires et de bateaux à vapeur.
53 L'Association Typographique de la Nlle. Orléans.
54 La Société des Artisans.
55 Deux Députés-Maréchaux.
56 La Société des Américains de Naissance.
57 La Société Hibernienne.
58 La Société de la Bibliothèque Commerciale.
59 Les Compagnies de Pompiers, avec leurs pompes et chevaux, suivant l'ordre de leurs numéros.
60 L'Escorte Militaire.

☞ La procession conduite par Mr. U. Bouligny, Jnr. shérif, maréchal du jour, assisté par les députés maréchaux se formera devant la maison d'État, à 11 heures du matin et se mettra en marche, dans l'ordre sus mentionné, de la maison d'État et remontera la rue du Canal jusqu'à la rue Royale, de la rue Royale jusqu'à la rue St. Pierre, de la rue St. Pierre jusqu'à la Levée, et passera par la Place d'Armes pour se rendre à la Cathédrale.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS

Navire Vickaburg, Berry, New York, A Cohen
John Cadmus, Blanchard, Boston, S & J P Whitney
Brick Francis Ashby, Randall, Apalachicola, Razors & Hallam
Corinthian, Stone, Philadelphie, J H Ashbridge
Goel. Paquet, Phinney, Mobile, K K Wheeler
Rio, Cozzins, Mobile, J H Ashbridge
Purveyor, Freeborg, Kingston, Jam. R Groning & co
Hornet, Wilber, Havane, Wilcox, Turner & co

ARRIVÉS

Bateau de remorque Tiger, Crowell, de la Passe Nord Est.
Bateau de remorque Mountaineer, Massiera, venant des Passes.
Bateau de remorque Huntsville, Williams, de la Passe S. Ouest.
Navire Frances Louise, (Prussien) Rodbertus, de Hambourg, 6 nov.
Navire Moscow, Dean, d'Anvers.
Navire Panther, Goodmanson, de New York.
Navire Claiborne, Burgess, de Thomaston.
Barque Finland, Williams, de Kennebunk.
Barque Mazeppa, Giberson, de New York.
Brick Long Island, Howell, de Richmond.
Brick Delaware, Ross, de Charleston, via Havane.
Goel. Elizabeth, Merrill, de Kennebunk.
Goel. Isaac Townsend, Orum, des Barbades.
Goel. D Moss, Rowe, de Pensacole.
Goel. Hero, Balatier, de la Havane.
Goel. Atlantic, Pratt, de la Mobile.
Navire à vapeur New York, Wright, en 60 heures de Galveston.
Steamer Gen. Harrison Bachelder, de Lafourche.
" Aurora, Belli, du Bayou Sara.
" Columbus, Rhodes, de Montgomery.
" Bonaparte, Briggs, du Fort Adams.
" Chipchase, Walne, de Cotton's Landing.
" Water Witch, Wright, de Natchitoches.
" Creole, Dalmon, d'Alexandrie.
" Robt. Fulton, Kenney, du Bayou Sarah.
" Paragon, Bowman, de Louisville.
" Livingston, Clark, du Port Hudson.

EN RIVIÈRE

Navire Glasgow, Douglass, de Glasgow.
Navire Razor.
Brick Uncas, Bouch.
Brick Tom Paine.
Goel. Erie, W. h., Apalachicola.
Et goels. Palmyra, Alice, et [illegible]

AMUSEMENTS.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Vendredi, 8 Janvier 1841.

L'Anniversaire et la victoire du 8 janvier 1815, Tableau en vers, par M. A. Lussan.

La grande ouverture patriotique, De la composition de M. Eugène Prévost.

Le chant de guerre du 8 janvier 1815, Paroles de M. Lussan, musique de M. Prévost.

L'AMBASSADRICE, Opéra en 3 actes, d'Auber.

On commencera à 6 1/2 heures.

Dimanche 10 janvier 1841.

FRA DIAVOLO, Opéra en 3 actes, de Scribe et d'Auber.

ACTEURS.

Mrs. Nourrit—Cœuse—Bernard—Félix Bernard—Mathieu—Darmand—Mmes. Calvé, Darmand, Suivi de La première représentation de JE SERAI COMÉDIEN, Comédie en 1 acte, de Ch. Desnoyers.

THÉATRE AMÉRICAIN.

En commémoration du glorieux 8 janvier 1815. Vendredi 8 janvier.

La représentation de jour de la compagnie équestre aura lieu à midi.

Vendredi soir.

La représentation commencera par une pièce militaire intitulée le CONSCRIPT ou L'EMPEREUR ET LE SOLDAT. Suivi D'un exercice du sabre par Miss Johnson. Une symphonie militaire sera exécutée par un nombreux orchestre. Cette symphonie a été composée par M. C. Muller à l'occasion de la bataille de la Nelle Orléans.

Exercices équestres par Maître Hernandez et autres.

Le spectacle sera terminé par le drame nautique de PAUL JONES et LE PILOTE DE LA BALTIQUE.

Samedi 9.

Première représentation par la compagnie équestre de Melle. Foggy et Stickney.

GRANDE EXHIBITION ATLANTIQUE.

Au No. 100, rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis

DERNIÈRE semaine de la grande exposition maritime, rue de Chartres no. 100 entre les rues Conti et St. Louis Le public est respectueusement informé que cette exposition sera fermée lundi, le 11 janvier. Les expositions commencent chaque soir durant la semaine à 7 heures 1-2. Les portes seront ouvertes à 7 heures.

Prix d'admission 50cts. Les enfants au-dessous de 12 ans moitié prix. Pour de plus grands détails voir les catalogues. 8 jan—6

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Madame Scheidler, Mr. Runge, Mr. Scheidler ont l'honneur d'annoncer au public [illegible]

UN GRAND CONCERT,

Lundi 11 janvier, dans la salle de Bal de la Bourse St. Louis, qui sera ouverte au public la première fois pour cette occasion. 8 janv

SALLE DE LA LOUISIANE.

Rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

VENDREDI 8 ET SAMEDI 9 JANVIER.

BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'Entrée, Cavaliers.......... $1 00.

Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. 8 janv.

SALLE D'ORLÉANS.

SAMEDI SOIR, 9 JANVIER,

BAL MASQUÉ.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedi soirs, durant la saison.

Prix d'entrée—Cavaliers.......... $1.

7 jan MITAUD.

ACADÉMIE DE DANSE.

MONSIEUR E. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il a pris des arrangemens avec M. Devoti pour le remplacer dans les leçons de danse et qu'à l'avenir deux classes du soir seront établies pour y recevoir des élèves; l'une rue St.-Louis No. 121, l'autre rue Charles No. 14.

Les classes auront lieu rue St. Louis no No 121, les lundis, mercredis, et vendredis.

Rue St-Charles no. No. 14. Les mardis, jeudis, et samedis de 6 heures du soir à 10.

M. Devoti se rendra au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 30 déc—6

17 18 43 8 64 50 44 23 64 72 23 24

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE, Classe No. 140.

SAMEDI, 9, à 4 1/2 heures, P. M.

La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Arcade Banks.

78 Numéros—13 sortants.

1 Lot de	$12,000
1 Lot de	12,000
25,396 prix montant à	$273,672

Billets, $5 00—Coupons en proportion.

☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.

D. S. GREGORY & Co.

8 jan 36, rue du Canal

LES soussignés offrent à vendre pour clore leur société, la belle Habitation sucrerie de Phillips et Rhe, située sur la rive droite du bayou Lafourche, à dix neuf milles environ au dessous de Donaldsonville, dans la paroisse de l'Assomption, avec ou sans un nombre d'esclaves compris entre 40 et 50. Cette habitation a environ 11 arpents de face sur une profondeur de 120 arpents; 700 arpents sont défrichés, 400 sont plantés de cannes et le reste sont pour le maïs et les paturages.

Il y a une maison à 2 étages, un atelier à sucre en brique avec une machine à vapeur, un moulin horizontal et un moulin à maïs y sont attachés. De plus, environ 20 beaux chevaux et mulets, charrettes et charrues et instruments d'agriculture en quantité suffisante pour une habitation. On produira cette année sur cette habitation 500 boucauts de sucre; et sous le rapport de la [illegible] du sol, et de la faculté de pouvoir dessécher, elle n'est surpassée, si elle n'est égalée par aucune autre en Louisiane.

Pour les conditions s'adresser à Geo Green & Brother, [illegible] à la Nlle. Orléans ou à Geo. W. Phillips [illegible]

☞ Des avances [illegible] New-York, [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 8 jan 36 rue du Camp.

A VENDRE.—UN PIANO à six octaves bon pour des commençants, qu'on donnera à un prix avantageux. S'adresser pour le voir, au bureau de [illegible] 8 janv

La [illegible] matin entre l'habitation de Mlle Vanotte [illegible] et celle de M. Sylvanin Peyroux, un portefeuille en maroquin rouge, lequel contenait un billet tiré par Howrin à l'ordre de Melle. St. Amand de $2400 (payable ... lequel $950 ont été reçues à ce pte.

Plus deux reçus de Geo Heaton pour du bois de chauffage fourni au bateau à vapeur H. Bacon. Un du 4 décembre 1840 de $394. 25.

[illegible] de McMullon, pour du bois pour le même bateau du 2 juin 1841 de $ 37 1 2. [illegible] 220. 25.

Plus 28 piastres en billets de banque et de municipalité. Une récompense libérale sera donnée à celui qui remettra le dit portefeuille et son contenu à 4 jan—5 F. E. COURCELLE, 36 Bienville

WHISKEY—250 barils whiskey, à vendre par 8 jan CHAS. BYRNE, 150, rue Tchoupitoulas.

TRAITES sur la Havane à 3 jours de vue, à vendre par 8 jan J. H. ASHBRIDGE, 67, rue du Camp.

PORC prime—500 barils en magasin à vendre par 8 jan N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

HUILE DE TANNEUR—15 barils à vendre par 8 jan JAMES E. WOODRUFF, 52 Camp.

SOQUES en laine—75 douzaines pour la campagne, à vendre par FROST & Co.

BIERRE et Porter—à vendre par A GOW, 8 janv 29, Bienville.

CAFÉ de Rio—220 sacs en débarquement du navire Gov Troup, à vendre par WOOD & SIMMONS, 8 jan 60, rue des Magasins.

VIN de Champagne, marque de la Ciel, à vendre par WOOD & SIMMONS, 8 jan 60, rue des Magasins.

INDIGO de Manille—1 caisses, à vendre par WOOD & SIMMONS, 8 jan 60, Magasins.

RIZ—7 tierçons, à vendre par WOOD & SIMMONS, 8 jan 60, Magasins.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—50 caisses assorties en débarquement du navire Kentucky et à vendre par 8 jan FROST & Co, 8, Douane.

CHAPEAUX—50 caisses de qualités communes et fines, à vendre par FROST & Co, 8 janv 8, rue de la Douane.

COTON de Lowell—35 balles 7/8 et 4/4 uni et à carreaux, à vendre par FROST & Co, 8 jan 8, rue de la Douane.

CAFÉ de la Havane et Cigares—700 sacs café vert—500,000 cigares de différentes qualités, à vendre par 8 janv J ROBERT & Co., 3, Magasins.

ARGENT du Texas, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 8 janv 64, rue Gravier.

VERNIS de Copal—2 barils pour les ébénistes, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 8 janv 63, rue Gravier.

HARICOTS—100 barils et 111 sacs de haricots blancs, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 8 jan 63, rue Gravier.

BEURRE—10 firquins et 30 barillets beurre de Goshen et de l'Ouest, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 8 janv 63, rue Gravier.

CHARBON—85 tonneaux charbon de canel, à bord du navire Lehigh, à vendre par A GOW, 8 janv 29, rue Bienville.

VÊTEMENTS en laine—Quelques balles convenables pour l'usage des habitations, à vendre par 8 janv A. GOW, 29, Gravier.

FOIN—Quelques balles de foin anglais, en débarquement du navire Lord Seaton, à vendre par 8 jan A. GOW, 29, Bienville.

SUCRE de Boston raffiné—50 caisses sucre raffiné de Boston en pains et 20 barils de du cassé, en magasin et à vendre par H A NORCROSS & Co., 8 janv 40, rue Gravier.

CIDRE raffiné du Nord—100 barils en débarquement et à vendre par H A NORCROSS & Co., 8 janv 40, rue Gravier.

BŒUF MESS—25 barils bœuf Mess de l'Ouest, à l'inspection et à vendre par H A NORCROSS & Co, 8 janv 40, rue Gravier.

MORUES—30 tambours morues blanches, nouvelle, à vendre par H A NORCROSS & Co, 8 janv 40, rue Gravier.

HARENGS—100 caisses, no. 1, à vendre par H A NORCROSS & Co, 8 janv 40, rue Gravier.

GRAINE de Lin—6 tierçons en débarquement du steamer Rubicon, à vendre par LAYET & AMELUNG, 8 janv 111, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—600 barillets graisse en feuilles, en débarquement du steamer Rubicon, à vendre par LAYET & AMELUNG, 8 janv 111, rue Tchoupitoulas.

PORC desossé en caisses—100 caisses pour le marché de la Havane, à vendre par LAYET & AMELUNG, 8 janv 111, rue Tchoupitoulas.

CORDAGE de Manille de différentes dimensions en débarquement du Margaret Forbes, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 8 janv 86, rue Gravier.

SACS de Pitre de différentes dimensions, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 8 jan 86, rue Gravier.

TOILE d'Emballage—de 40 à 47 pouces, à vendre en quantité au gré des acheteurs par GEO. GREEN & BROTHER, 8 jan 86, rue Gravier.

CHANDELLES de blanc de baleine de New Bedford, à vendre par GEO. GREEN & BROT. 8 janv 86, Gravier.

SEL, Briques, &c.—4000 sacs sel [illegible] briques à vendre [illegible] 7 jan CURELL. CHIZAT & Co. 9, Bienville.

MARCHANDISES [illegible]

BEURRE de Goshen—De qualité supérieure, en débarquement et à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 52 Camp.

BLE noir—47 huitièmes de barils en magasin et à vendre par 8 jan JAMES E. WOODRUFF, 52 Camp.

BŒUF du marché Fulton en demi barils mis exprès pour l'usage des familles, en magasin et à vendre par 8 jan JAMES E. WOODRUFF, 52 Camp.

BŒUF—En débarquement du bateau à vapeur Rubicon, à vendre par 8 jan N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

BŒUF—85 barils bœuf du marché Fulton, en magasin et à vendre par 8 jan N. D. CHAMBERLIN, 75 Magasins.

SUCRE et melasses—500 boucauts sucre, et 20 m gallons melasses sur l'habitation au dessus de la ville, à vendre par 8 jan FIELD & Co, 86 Bienville.

AVANCES d'argent—Nous ferons des avances sur les consignations faites à Benjamin H Field, New York. 8 jan FIELD & Co, 86 Bienville.

INDIGO—10 surons indigo de Caracas, actuellement en débarquement et à vendre par 8 jan FIELD & Co, 86 Bienville.

GRAISSE—200 barillets excellente graisse ferme, en débarquement et à vendre par 8 jan CHS. BYRNE, 150, Tchoupitoulas.

FARINE—700 barils des marques Pease et Bradbury, à vendre par CHS. BYRNE, 8 jan 150, Tchoupitoulas.

POISSON—500 caisses morues blanches; 500 du harengs fumés, à vendre par THAYER & CUSHING, 8 jan 30, rue Gravier.

CHANDELLES de suif et huile des tanneurs—100 caisses chandelles et 50 barils huile des tanneurs, à vendre par 8 jan THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

MARCHANDISES diverses — 250 douzaines paniers peints, 20 tierçons et demi tierçons riz; cranberries en barils 1-2 et 1-4 do; cidre raffiné en bouteilles et en barils; 100 caisses savon de Boston, à vendre par 8 jan THAYER & CUSHING, 30 rue Gravier.

HUILE de Sperm et Chandelles—3000 gallons huile d'sperme d'hiver, 1000 gallons huile de sperm blanchie; 1500 gallons huile de baleine raffinée; 150 caisses chandelles de blanc de baleine reçues directement des fabricants, à vendre par THAYER & CUSHING, 8 jan 30, rue Gravier.

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces toile d'emballage du Kentucky, 450 do do d'Écosse, 700 rouleaux de corde, à vendre à des conditions libérales, par 8 jan ANDREWS & BROTHERS, 36, Camp.

CHARBON de Cannel de Liverpool—40 tonneaux de qualité supérieure, à vendre par 8 jan WM. G. HEWES & Co., rue Natchez.

DRAPS de l'Ouest d'Angleterre superfins bleus, noirs et vert invisible, à vendre par 8 jan WM. FREHN, 36, Douane.

SUCRE de la Havane—30 caisses sucre de la Havane blanc,—300 tambours de figues de Malaga—100 1/4 de barriques vin rouge de Catalogne, à vendre par 8 jan J. ROBERT & Co. 3, Magasins.

SEL—[illegible] sacs sel gros de Liverpool, en débarquement et à vendre à $1 24 le sac en lots au gré des acheteurs. 8 jan E. F. JENKINS, Encoignure des rues Poydras et Magasins.

BEURRE de l'Ouest—40 barillets beurre de l'Ouest à vendre par CHAS. BYRNE, 8 jan 150, rue Tchoupitoulas.

LIQUEURS DU PAYS:—
100 barils eau de vie de N. Y. 1ère. preuve;
100 do do do 4ème. do;
100 do genièvre du Phenix, une seule amer;
100 do do do double do;
10 do do do [illegible]
10 do imitation eau de vie 1ère. et 4me. preuve, à vendre par FIELD & Co, 8 jan 86, rue Bienville.

HUILE et Chandelles—200 caisses chandelles de blanc de baleine; 10 00 gallons huile de sperm d'hiver pressée; 10 500 do de raffinée; 500 do huile de lin angl ise, à vendre par FIELD & Co, 8 jan 86, rue Bienville.

Succession de d'Abat, C. I.

PAROISSE D'ORLÉANS— Cour des Preuves—Avis est par le présent donné à [illegible] et à tous autres intéressés, que [illegible] sous dix jours à dater de la présente, et d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte final publication, Antoine Abat, l'exécuteur testamentaire de feu Fel[illegible] de d'Abat, C. I. [illegible] approuvé et homologué, les fonds [illegible] conformément au compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de [illegible] responsabilité.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSO Graveurs de Planches de Billets de Banque.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, de Municipalités, Lettres de Change, [illegible]

POUR LOUISVILLE—Le superbe bateau à passagers, EDWARD SHIPPEN, [illegible] et pour de fret et de passagers pour tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Poydras, ou à 7 jan P. A. GRAY & Co.

POUR VERMILLIONVILLE, Attakapas—Passe Bridges et Lake, ports intermédiaires.—Le steamer superbe régulier CINDERELLA, capt. Beck, sera incessamment employé pour les ports ci-dessus et les intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane ou à J. HALL & A. D. BEIN, 30 déc 23, Nouvelle Levée.

POUR LE HAVRE—Le navire ANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, partira pour le dit port, samedi soir 9 courant, et prendra encore quelques passagers de chambre seulement. S'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue de l'Hôpital, ou à 8 jan V. ROUSSEAU, 63 St. Louis.

POUR NEW-YORK. Le packet HENRY, capt. Salter, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J R PERRIDGE, 8 janv 97, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, ayant la grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue du Quartier, ou à 7 jan JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR NEW-YORK—Le joli brick ELCY, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 7 jan 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK Le MASSACHUSETTS, capitaine L. Wilson, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 7 jan 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.—Le paquebot LOUISVILLE, capt Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira samedi 9 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du Marché aux Légumes, ou à 7 jan JAMES D. DENEGRE, 93, Camp.

POUR BORDEAUX—Le navire VAILLANT, capt. Giraud, partira positivement samedi le 16 janvier. Pour fret de cent balles de coton, en l'équivalent, et pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la potence No. 3, troisième Municipalité, ou à 8 jan F. JORDY, 118, Royale.

POUR LA HAVANE—Le brick LEONORA, capitaine Sharp, partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 16 passagers, s'adresser au capitaine à bord—10—3ème Municipalité, ou à ALEXANDER & DOUGLAS, 6 jan 14, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Le brick OLERON, capitaine Garcia, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS, 12 Poydras. 6 jan

POUR LE HAVRE—Le trois mâts du voilier OCEANA, capitaine William Hammond, partira pour le port ci dessus. Il peut prendre encore 400 balles pour ce fret, s'adresser à F. PERRET, 58 Toulouse. 8 jan

POUR LA HAVANE—La barque fin voilière BEBIS, capitaine Briggs, ayant la moitié de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face des bâtisses triangulaires, ou à 8 jan R. GRONING & Co.

[illegible] ... TALMA, capitaine Cayol, partira dans les premiers jours de janvier. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital ou à R. A. LEFEBVRE & Co. 1 jan 13, rue Toulouse.

INSTITUTION POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES

Dirigée par Madame De Labuelle, de Paris, Ancienne habitation de M Hurst, à 4 milles de la N. Orléans

MADAME DE LABUELLE, a fondé depuis quelques mois dans cette vaste habitation, dont la situation est aussi agréable que salubre, une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles, ayant obtenu dès l'ouverture de son établissement un succès qui lui permet d'offrir aux familles toutes les garanties désirables, elle voit chaque jour s'accroître le nombre de ses élèves—Elle prodigue aux jeunes personnes qui lui sont confiées, tous les soins qui peuvent contribuer à leur développement intellectuel et moral, et aidée par des professeurs de mérite elle ne néglige aucune des branches de l'éducation. Elle espère donc mériter et obtenir la confiance des parens; ceux qui ont placé chez elle leurs enfans, lui ayant déjà exprimé toute leur satisfaction.

Le prix annuel de la pension est de $250, payables par quartier et d'avance. Les maîtres d'agrément se paient à part. 31 déc—10tj

LES parents des élèves du collège de Spring-Hill sont prévenus, que l'ouverture des classes aura lieu le 15 courant. Le onze, les Rds. MM. Bach et Bazin se chargeront d'accompagner les enfants qui seront confiés à leurs soins. Les parens des nouveaux élèves ainsi que ceux qui voudront envoyer leurs enfants à cette institution, sont priés de vouloir s'adresser pour plus amples renseignemens au Rev. Mr. Bach, chez Mgr. l'Évêque, au Rev. Mr. Bazin, chez Mr. Moni, ou à Mr. Huchet Kernion, agent pour le collège à la Nouvelle-Orléans.

N. B. Ces messieurs partiront le onze par le char de midi. 7 jan—3

AVIS

JE Soussigné, ayant vu dans les gazettes un avis de saisie ainsi conçu "Jean Dubelen Mr. et Mme Pradat", déclare que ce Monsieur Dubalen est un imposteur, car je ne lui dois rien et il n'a jamais obtenu de jugement contre moi.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1841.

7 jan—3 P. PRADAT.

LE Soussigné vient de recevoir par le Marengo, du Havre, un assortiment de paletots et pardessus ouatés, redingottes et habits, gilets cachemires et en satin qu'il offre de vendre au prix coutant, à son magasin no. 107, rue Royale.

7 janv—3 P. LHUILLIER.

A LOUER—Plusieurs appartements, rue Condé, entre St. Philippe et Ursulines, No. 87. 7 janv—

MAISONS A LOUER—Plusieurs maisons en briques, situées sur Claiborne, entre Ste Anne et Dumaine.

Un 2 étages, située rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en face de la salle Washington, et convenant le pour tenir un restaurant, buvette ou tout autre établissement de ce genre.

Une à 2 étages et en briques, située rue Morcau entre Port et St. Ferdinand, block des archevêques.

Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser au no. 122, rue de Chartres. 7 janv

ON demande une MAISON pour une petite famille. Une située dans la 1re. Municipalité serait préférée; le loyer ne doit pas dépasser $400 par an. S'adresser au bureau de la poste, boîte No 622. 7 janv

AVIS—Le soussigné désirant changer son genre d'affaires, offre à vendre à l'amiable son fonds de groceries et comestibles, parfaitement achalandé de marchandises les plus fraîches, situé encoignure des rues St Philippe et Toulouse, à des conditions avantageuses. S'adresser au magasin ou chez MM. Aubry et Guinault, Passage de la Bourse, No. 5. Si d'ici à mardi prochain, 12 janvier, ledit magasin n'est pas vendu à l'amiable, les marchandises seront vendues en détail et par acte par MM. Guinault et Dutillet, encanteurs, à 10 heures A. M.

6 jan—6 EDOUARD RAVELET.

VENTE au prix coutant pour cause de liquidation. Les soussignés offrent en vente, à leur magasin, rue de Chartres no. 92, les articles ci-après nommés, aux prix suivants:

Redingottes ouatées, à	$20 à 26
do drap noir et en couleurs,	$16 20 à 25
Habits,	$16 20 à 25
Pantalons casimir noir et en couleurs,	$8 à 10
Gilets de dessous,	$4 à 6
Caleçons de toile à corset	$6 à 8

Et une grande quantité d'autres objets tels que bretelles, chaussons de coton, gants de soie et de coton, brosses à habits etc. etc. dont les prix ont été réduits comme ceux désignés ci-dessus.

Ils ont reçu de France par les derniers arrivages un bel assortiment de draps et de casimir qu'ils se chargent de faire confectionner à la dernière mode et dans le plus bref délai aux prix suivants:

Redingottes drap noir et en couleur, à	$34 à 38
Pardessus et paletots ouatés,	$30 à 35
Pantalons noirs et en couleurs,	$12 13 14 à 15

4 janv—4 REINECKE & Co.

SPLENDIDE ASSORTIMENT DE PIANOS DE CONCERT.

Les inventeurs annoncent respectueusement aux citoyens de la Nouvelle Orléans, et aux étrangers, que Mr TORP vient d'arriver de New-York en cette ville, avec un élégant assortiment des Pianos, qui, par la supériorité de leur son, et les moyens avec lesquels ils sont confectionnés, ne sauraient être surpassés par aucun autre de manufacture étranger ou du pays, et que l'on garantit devoir résister aux intempéries du climat. Les inventeurs ont reçu deux médailles en or et deux en argent de l'Institut américain de New-York, pour les perfectionnemens qu'ils ont apportés à cet instrument. Tout commentaire serait superflu, car les artistes et les amateurs sont respectueusement invités à venir visiter l'assortiment en question. Il suffit de dire que quiconque désirera acheter le piano ci-dessus recevra une garantie, par écrit, de la supériorité de l'instrument. O. TORP & CO, 30 déc—1 m 7, rue St. Charles.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus fins, et fait toute les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.

17 déc—☞ C. L. SEIXAS.

LE Soussigné appelle l'attention des capitalistes qui désirent faire des placements avantageux, sur sa liste de propriétés à vendre.

Son bureau est à l'Arcade St. Charles; et il est visible de 10 à 11 heures A. M. et de 4 1/2 à 6 heures P. M.

FRED WILKINSON, Courtier d'immeubles. 6 janv—1 a

AVIS AUX LIBRAIRES.

UN jeune homme d'origine française, jouissant d'une éducation libérale, parlant ensemble la langue anglaise, versé depuis plusieurs années dans le commerce de la librairie, offre ses services aux personnes livrées à cette branche d'affaires. L'appliquant donnera les renseignemens les plus satisfaisans sur sa compétence et son caractère. Toutes communications laissées au bureau de cette feuille seront reçues avec reconnaissance par TITUS. 6 jan—3

A VENDRE—TRENTE TABLEAUX A L'HUILE, de genres différens, par des maîtres distingués, tels que Horace Vernet, Bellange, Beaume, Th. Gudin, Swebach, &c.

Ces tableaux sont exposés au premier étage du magasin de MM. Duvivier, Goodlief & Co., rue de Chartres, No. 40. Ceux qui ne seront pas vendus à l'amiable, le seront à l'encan sous peu de jours. 6 jan ☞

DESSIN ET PEINTURE.

MME. LAW informe respectueusement les habitants de la Nlle. Orléans qu'elle a l'intention de se fixer dans cette ville pour quelques semaines, pour y introduire un genre de dessin et de peinture inconnu par [illegible] qu'elle enseigne en six leçons.

En six leçons les élèves apprendront à peindre et dessiner des oiseaux, des fleurs, des animaux et la tête, soit d'après nature, soit d'après des copies.

Mme. Law apprend également le MEZZOTINTO (imitation) fort joli genre de paysages et l'INDIAN JAPONNING.

Les leçons ne sont pas données par classes, mais seulement à un ou deux élèves à la fois.

Les personnes qui s'intéressent à la propagation de son système d'enseignement de se présenter chez elle, maison de Mme. Berniaud, encoignure des rues Canal et Baronne, appartement No. 15.

Mme Law se rendra chez les familles qui le désireront. 6 jan—1 sem

AVIS—Les créanciers de feu Gustave Aldenhoven sont requis de présenter leurs réclamations à sa veuve, demeurant rue du Canal No. 00 ou à son avocat M. Z Latour, rue de la Douane 21. 30 déc—3 en1dj

CENT PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

IL a été volé le 4 courant, de la chambre du soussigné, dans le Passage de la Bourse, une petite montre en or du "French de Londres" portant le No. 7356. La récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte de la montre et du voleur, et cinquante piastres seulement pour la découverte de la montre seule. ROBERT McDOWELL, 6 janv 86, rue de la Commune

Procès de Elkandor.

CONDAMNÉ par la Cour d'Assise de Bordeaux pour assassinats commis à la Villette et à Artigues, à vendre chez Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.

21 déc—☞

AUX entrepreneurs et aux architectes—Magasins de marbres de cheminés d'Italie, en magasin et à vendre par J. A. BEARD & FERNET.

20 pièces de cheminée de bons marbre d'Italie. On peut en voir un échantillon rue de la Commune No. 35. 4 janv—6

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Sel de Liverpool.

PAR J. A. BEARD & FERNET

IL sera vendu Samedi, le 9 courant, à midi, sur la Levée en face de la presse d'Orléans:

700 sacs Sel fin.
1200 do. do Gros.

Conditions comptant. 8 jan

Toile d'emballage.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu Lundi, 11 du courant, à 10 heures et demie, au No. 48, rue de la Commune:

8 balles Toile d'emballage en peu avariées, vendues pour compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant. 8 janv—2

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Magasin rue de Chartres 107.

MARDI prochain, 12 courant, à 4 heures de l'après midi, rue Jefferson, entre Chartres et Levée, il sera vendu pour liquider une facture:

40 barriques de vin de Bordeaux, de différents crus et qualités.

Conditions: Comptant. 8 jan

A ceux qui meublent maison.

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu à l'encan Jeudi, le 14 courant, à 10 heures et demie, à leur magasin rue de la Commune, No. 35;

Un assortiment de choix de verreries, de porcelaine, de la paquée, des derniers genres d'Europe, consistant en services de table, [illegible] dans les genres les plus nouveaux, pour table [illegible] de Bordeaux, de Champagne, &c. Guéridons, chandeliers de cheminée, lustres, vases à fleur. Aussi une grande [illegible] en argent, plaqués, de bronze.

Conditions comptant—vente sans réserve.

On pourra examiner les marchandises deux jours avant la vente. 8 jan—4

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente positive d'actions de la banque de Commerce.

IL sera vendu samedi le 9 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:

21 actions du fond capital de la banque de Commerce de $100 chacune, entièrement payées.

Conditions: Comptant. 7 jan

AUX CONSTRUCTEURS.

PAR J. A. BEARD ET FERNET.

IL sera vendu à l'encan, samedi matin, 9 du courant, au magasin No. 35, rue de la Commune, à 10 heures et demie:

20 superbes pièces de marbre d'Italie, pour manteaux de cheminée.

Vente au comptant et sans réserve. 7 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Samedi, 9 du courant, à 10 1/2 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 29, rue Conti, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

16 pièces toile d'emballage d'Allemagne, importées et avariées à bord du navire Wales, capt. Watts, de Brême. 7 jan—3

PAR VINCENT & DE FERIET

IL sera vendu lundi le 11 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Anne & Conti, et sans réserve, le fonds d'un magasin de groceries et [illegible] savoir:

10 barils de vin, 16 barils cigarettes, anisette de Mayorque, papier à lettre, bouilles de lard, fruits à l'eau de vie, thé impérial, pois de Vera Cruz, vins, fruits et liqueurs de première qualité, sucre, sel, tabac, etc 7 jan

AUX CHARPENTIERS

PAR J. A. BEARD & FERNET.

IL sera vendu [illegible], sur les lieux, encoignure des rues [illegible] et Julie.

Une Boutique de charpentier et ses contenus; ainsi que le bail du terrain sur lequel elle est bâtie, qu'on peut renouveler d'année en année.

De plus amples informations seront données au moment de la vente. 7 jan—6

Vente positive de propriétés de valeur à sédentes.

PAR HEWLETT & CENAS

IL sera vendu vendredi le 15 courant, à midi, à la Bourse St. Louis:—

Un lot de terre de prix, situé dans la rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts, mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la dite rue de la Douane sur une profondeur de 160 pieds plus ou moins, le tout mesure anglaise; ensemble avec une maison en briques à deux étages, bâtie sur le derrière. Cette propriété est louée à raison de $80 par mois.

La position de cette propriété au centre de la voisinage choisi et l'étendue du lot lui donnent une grande valeur et en font un placement très avantageux pour les personnes qui désirent placer des capitaux.

Conditions—Douze mois de crédit, en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 7 jan

Succession de feu Jean Puech & Laporte.

PAR H. St. DOMINDON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, siégeant en cette ville, il sera vendu sur les lieux, au lac Pontchartrain, le samedi 16 janvier 1841, à midi précis, Le contenu d'un magasin de marchandises sèches, comptoir, &c. dépendant de la succession de Juan Puech & Laporte. 6 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Magasin rue de Chartres No. 107.

Propriétés de valeur au faubourg Tremé à l'encan.

SAMEDI prochain 9 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu, deux maisons ensemble, situées sur des Marais, entre les rues St Philippe et Dumaine, bâties sur un terrain de 60 pieds de face, mesure américaine, sur 90 pieds de profondeur, mesure française, avec un cuisine et une galerie sur la cour avec offices qualité, sur le derrière. Les deux maisons sont louées pour $40 par mois. L'autre se louée $40 par mois. Ces maisons se trouvent après l'encoignure ouest des rues St. Philippe et Dumaine.

Conditions:—$800 comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, par devant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

P.S. Cette propriété représente un capital de $3360 à raison de 10 pour c. et l'an, puisque le rapporte $336 par an. 5 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Magasin rue de Chartres No 107.

Propriétés de valeur dans le carré de la Ville.

SAMEDI 9 de janvier 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu positivement et sans réserve—4 beaux lots de terre, parfaitement élevés, situés à l'encoignure des rues Levée et Remparts. Le lot No. 1, mesure au pied américain, 30 pieds, 10 pouces face à la rue Rempart, sur une profondeur de 92 pieds, 8 lignes et demi face sur la rue Marigny. Les Nos. 2, 3 et 4 ont chacun 26 pieds 10 pouces, face à la rue Remparts, sur une profondeur de 92 pieds 8 1/2 pieds; ces 4 lots de terre se touchent; d'ailleurs on refera les personnes qui désireront acheter, au bureau à la Bourse St. Louis.

Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois, en billets par endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, en l'étude de Charles Boudousquie Esq., notaire public. 30 déc—6

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Bureau et Atelier de valeur.

IL sera vendu, samedi, 23 janvier courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Une habitation située en face de Carrollton, installée en briqueterie, ayant 2 arpents de face au fleuve, sur 90 de profondeur, courant au pied en fermant; ensemble les constructions qui y sont construites, consistant en une maison de maître, cuisine et écurie en bois, un grand hangar servant de séchoir dont la contenance de 220,000 milliers de briques, un grand hangar servant de séchoir, dans lequel il y a une petite chaudière [illegible] et écurie de 100 pieds [illegible] de large garnis de armoires pour [illegible] de servir de logement aux nègres, etc. Cette terre est une des plus élevées des environs de la Nlle-Orléans et est cultivable à 60 arpents du fleuve et la briqueterie est navigable.

30 ESCLAVES.

Azor, agé de 46 ans.
Denis, agé de 37 ans.
Sam, agé de 34 ans.
Davis, agé de 23 ans.
Fanny, agé de 30 ans.
Joe, agé de 26 ans.
Augustin, agé de 16 ans.
Céleste, agée de 2 ans.
Isabella, agée de 12 ans.
Leah, agée de 11 ans.
Ned, agé de 11 ans.
George, agé de 12 ans.
Ocean, agée de 15 ans.
Aglaré, agée de 8 ans.
Jean, agé de 66 ans.
Hélène, agée de 31 ans et ses trois enfants,
Antoine, agé de 10 ans,
Anne, agée de 5 ans,
Juliette, agée de 1 1/2 ans.
Sucky, agée de 24 ans et ses quatre enfans,
Térence, agé de 8 ans,
Céleste, agée de 5 ans,
Lily, agée de 4 ans,
Marie, agée de 3 ans.
Rosalie, agée de 26 ans et son fils,
Franck, agé de 8 ans,
Louise, agée de 24 ans et son fils,
Nicolas, agé de 3 1/2 ans.
Marguerite agée de 22 ans et son fils,
Tom, agé de 3 ans.

La plus grande partie de ces esclaves sont Créoles et plusieurs d'entr'eux sont d'excellents domestiques et très intelligents. Cette vente se fera sans aucune réserve, le vendeur M. Grant Petit étant sur le point de partir pour l'Europe.

Conditions, pour les esclaves 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Conditions pour la briqueterie, 1, 2 et 3 ans de crédit.

Le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves se vendront séparément de la briqueterie.

Les actes de vente se passeront par devant Jules Mossy not. pub. 6 janv—1 j

PAR L. A. GARIDEL

MERCREDI 27 janvier 1841 il sera vendu, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

QUATRE-VINGT HUIT ESCLAVES DE CHOIX, qui ont résidé quelques années sur l'habitation MARIGNY (dite Fatorelle) [illegible] à neuf lieues de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-dessus composé de quatre vingt cinq hommes, dix neuf femmes [illegible] quatre négrillons. Parmi les esclaves se trouvent des charpentiers, forgerons, tonneliers, mécaniciens, sucriers, cuisinières et blanchisseuses; grand nombre de ces nègres et de charretiers à bœufs et à cheval. Le tout vendu sans réserve. Les conditions de la vente sont: Un cinquième comptant, et la balance en billets endossés portant hypothèque à deux ans et trois ans. Les billets endossés pourront être fournis [illegible] vendu, les tireurs et les endosseurs devront être à la satisfaction du vendeur, et les esclaves ne seront délivrés qu'au [illegible] Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent par an. Des petites affiches seront données pour les qualités des dits esclaves. Les actes de vente passés par devant Charles Boudousquie, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Après la vente des esclaves sera procédé à la vente de l'habitation, (dite PATORELLE) [illegible] arpents de face au fleuve, sur quarante [illegible] à cent vingt arpents conformément à un plan. Les lots de terre se vendront tous un ensemble, ayant cent acres de face, et trois ans. Le tout payable comptant. Le tout en billets endossés portant hypothèque, les tireurs et endosseurs devront être à la satisfaction du vendeur. Les dits billets provenant de ces différentes ventes pourront être pour cent d'escompte jusqu'à ce que le paiement de ces billets.

Nouvelle-Orléans, 7 Janvier 1841. S. MARIGNY.

☞ Le soussigné fera des avances très libérales sur des consignations de produits, à ses amis à New-York et à Philadelphie. HENRY TETE, 18, rue Conti. 22 déc 1m

☞ Des avances sur consignations pour New-York, seront faites, par O. H. M. BEGAS, 24 déc 34, Vieille-Levée.

☞ Des avances d'argent seront faites sur consignations de produits adressées à nos amis de New-York. 7 nov R. GRONING & Co.

TRAITES sur la Havane, à vendre par 5 jan CUCULLU LAFAYE & Co. 20 V Levée

AVIS—M. James E. Behn est à partir de ce jour partie de notre maison, SCHMIDT & Co. 1 janv

LE soussigné vient de recevoir par le navire Marseille du Havre, des chapeaux de soie, dernière mode. 1er jan LOUIS A BARBARIN, 1 St. Anne

ON demande une bonne couturière capable de conduire un atelier. Il est inutile de se présenter si on n'est bien capable et recommandé. S'adresser rue St Pierre, No. 121, chez Mde. Fremineau. 1 jan—s

A VENDRE.—Deux cents barils gruau, Guinée, cents barils pois. Deux cents pièces toile d'emballage du Kentucky et d'Écosse. Vingt balles corde, par 1 janv AUNE WHITE & Co.

AVIS—M. Pauchon libère son honneur d'informer le public qu'il vient de transporter les marchandises [illegible] dans l'incendie de leurs magasins sur la levée No. 47 rue de Chartres, entre Bienville et Douane. Les marchandises seront vendues à très bon marché. 8 jan—6

CAFÉ vert de la Havane en débarquement du brick Baltimore, à vendre par J. A. BICULFI, 44, Toulouse.

CIGARES—140 000 cigares de la Havane, Regalias, Noneur &c. de la fabrique de Trio, Lopez & Y Bouli, à vendre par J. A. BICULFI, 8 janv 44, rue Toulouse.

SEL—4000 sacs sel gros et sel fin de Liverpool en débarquement des navires Di-d et Memnon, à vendre à bas prix au gré des acheteurs par E. F. JENKINS, Poydras et Magasins.

A [illegible] vin Montferrant [illegible] C. DUFESNE, 64 Camp.